

BRENAT

Arrêté n° 25-2026
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire
de BRENAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n° 07-17-/03/2017 du 17 mars 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°.55-2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1 er décembre 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme CUSSALGRAS Edwige</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à BRENAT, le 26 mai 2026

Le Maire,
Vincent MARTINANT

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Modèle arrêté LDGarr322 (tabl annuel AVG) – maj cdg63 le 05/08/2024

